

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2013

---

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Jean SARASOLA	à	France JAUBERT-BATAILLE
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Michel BRUGIDOU	à	Robert BAREILLE
	Anne BARBET	à	Véronique PEBEYRE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Serge GUILHEM-BOUHABEN	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante d'	Yves TOURAINÉ

Excusés : Marie ECHEPARE, Henri GIMENEZ, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Philippe GARROTE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE

### RAPPORT N° 131219-06-ECO

#### OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (OCA)

M. GAILLAT rappelle la volonté de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais de créer un « office du commerce » est déjà ancienne puisqu'elle remonte à 2005.

En effet, ce projet avait été retenu dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires) et la Caisse des Dépôts et Consignations sur la thématique « dynamique des territoires ruraux au travers du renforcement de leur centre-ville ».

Diverses rencontres et réunions de travail avaient été organisées à l'époque associant artisans, commerçants, chefs d'entreprises.

Cependant, le projet n'a pas pu aboutir faute de représentativité des professionnels au sein des associations locales, d'une aire géographique peu pertinente, et d'un financement déséquilibré. Il a donc été arrêté en 2008.

Depuis 2012, le projet a été relancé par les artisans et commerçants du Piémont Oloronais. De nombreuses réunions ont eu lieu pour déboucher sur un nouveau projet.

## **LA STRUCTURATION :**

Les grands principes constitutifs de ce futur office de commerce sont les suivants :

- C'est une association loi 1901 avec comme membres fondateurs associatifs : les Vitrites du Haut-Béarn, les Garagistes et les artisans
- Les associations existantes perdurent avec leurs outils propres
- L'adhésion ne peut se faire qu'au travers d'une association membre (pas d'adhésion directe)
- Il sera composé de deux collèges : le collège des associations, le collège des entreprises commerciales et artisanales, et celui des institutionnels (Mairie d'Oloron, CCI, CMA, CCPO, OT)

## **LES OBJECTIFS :**

Ils sont pluriels :

- Fédérer les commerçants et artisans au sein d'une structure unique sur la dimension commerciale
- Organiser des événements au niveau du territoire
- Créer des moyens de communication communs
- Etre une instance de concertation (avec les élus) sur notamment des projets d'aménagement des espaces publics
- Renseigner les artisans et commerçants adhérents
- Simplifier les procédures

## **LES MOYENS :**

L'OCA disposera :

- D'un salarié à temps plein
- D'un local unique en centre-ville
- D'outils de promotion et de communication : une web-radio, un journal, un guide, un site internet, des animations (noël, salon des artisans et commerçants, animation en mai...)

Le budget de fonctionnement de cet Office du commerce et de l'artisanat serait d'environ 100 000 €/an (montée progressive sur 3 ans), réparti comme suit :

- Cotisations et participations commerçants : 26%
- Chambres consulaires : 4%
- Régie publicitaire : 20%
- CCPO+Ville d'Oloron : 50%

Afin d'accompagner l'OCA, une convention pluriannuelle sera signée avec la future association. Elle prévoira notamment un financement de la CCPO progressif sur 3 ans : 2014 : 40 000 € ; 2015 : 45 000 € ; 2016 : 50 000 € (qui constituera le maximum).

Cette subvention sera examinée annuellement en fonction du bilan d'activité de l'association et des possibilités budgétaires de la CCPO.

Les crédits nécessaires pour l'année 2014 seront inscrits à la section de fonctionnement du BP 2014.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création de l'Office du Commerce et de l'Artisanat
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec l'association

- **VOTE** la subvention correspondante à inscrire au budget primitif de la CCPO, (compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé")
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 décembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT